

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
paix- travail- patrie

RÉGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE D'EBOLOWA II

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

B.P : 250 EBOLOWA



REPUBLIC OF CAMEROON
peace-work-fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA II COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS

P.BOX: 250 EBOLOWA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE
D'URGENCE N° 011 /AONO/PU/C.EBWAI/CIPM/SG/SIGAMP/2023
DU 14 FEV 2023, POUR LA CONSTRUCTION DE LA VOIE
D'ACCES (ROUTE BÉTONNÉE) DU QUARTIER AMANG 1 DE 300ml,
Emprise : 7m , largeur : 6m, DANS LA COMMUNE D'EBOLOWA II,
DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD.**

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINHDU- EXERCICE 2023

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la Commune d'Ebolowa II, Autorité Contractante, lance pour le compte du gouvernement un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des opérations sus-indiquées.

L'appel d'offres porte sur des travaux de Construction de la voie d'accès (route bétonnée) au quartier Amang 1 (300 ml), dans la Commune d'Ebolowa II, Département de la Mvila, Région du Sud.

2. Allotissement

Projet avec un lot unique.

3. Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Travaux préparatoires ;
- Nettoyage et terrassement ;
- Travaux de chaussée
- Assainissement - drainage.

4. Participation et origine

Le présent Appel d'Offres National est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais, justifiant des capacités technique, financière et juridique, leur permettant de réaliser les prestations objet du présent Appel d'Offres.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINHDU.

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est de 35 000 000 (trente-cinq millions) FCFA.

7. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune d'Ebolowa 2, dès publication du présent avis ou sur le site web de l'ARMP.

8. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la SIGAMP de la Commune d'Ebolowa 2 tél. : 696 454 828/691 510 572 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA, à la Recette Municipale d'Ebolowa 2, représentant les frais d'acquisition dudit dossier. La quittance

devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées au Secrétariat du SIGAMP de la Commune d'Ebolowa 2 contre récépissé, au plus tard le 14 MARS 2023 à 14 heures précises, heure locale et devront porter la mention :

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N° 011/AONO/PU/C.EBWII/CIPM/SG/SIGAMP/2023**

**DU 14 FEV 2023 POUR LA CONSTRUCTION DE LA VOIE D'ACCES (ROUTE BETONNEE) AU QUARTIER
AMANG 1 longueur : 300m, emprise : 7m, largeur : 6m, DANS LA COMMUNE D'EBOLOWA II,
DÉPARTEMENT DE LA MVILA, RÉGION DU SUD ».**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

11. Ouverture des offres

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 14 MARS 2023 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de Délibération de la Mairie d'Ebolowa 2. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO ou absentes, pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

13. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à trois (03) mois.

14. Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune d'Ebolowa II.

15. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Éliminatoires

- 1) Pièces administratives absentes ou non conformes et non régularisées 48h après l'ouverture des offres;
- 2) Absence d'une caution de soumission
- 3) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- 4) Absence d'une capacité financière de vingt-quatre (24 000 000) Frs CFA
- 5) Absence d'un prix unitaire quantifié,
- 6) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié
- 7) Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels

15.2. Critères essentiels

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- 1) présentation générale de l'offre
- 2) références de l'entreprise
- 3) Moyens logistiques
- 4) personnel de l'entreprise
- 5) organisation, planning, méthodologie
- 6) Matériel en propre ou en location

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

16. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

18. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de **sept cent mille (700 000) Francs CFA**.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la structure interne de gestion administrative des marchés publics de la Commune d'Ebolowa 2. Tél. : 696 454 828 / 691 510 572.

20. Additif à l'appel d'Offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

Ebolowa, le 14 FEV 2023

LE MAIRE
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- ARMP-SUD ;
- DD-MINMAP/MVILA ;
- DD-MINH DU/MVILA ;
- SIGAMP-CAE II
- Président CIPM/CAE2 ;
- Affichage/Archives ;



André Thomas Bengon